



**MUNICIPALITE
DE ROUGEMONT**

Rougemont, le 29 octobre 2012
N. réf : 100.101.01.01/FA

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Préavis N° 14/2012

**AUTORISATION D'ACCORDER UN PRÊT DE CHF 200'000.-
À LA SOCIÉTÉ BERGBAHNEN DESTINATION GSTAAD AG (BDG AG)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but d'autoriser la Municipalité à accorder un prêt avec intérêts à la société Bergbahnen Destination Gstaad AG (ci-après BDG AG).

2. PROBLÉMATIQUE

Après sa fondation en 2004, la BDG AG a présenté, en 2008, sa politique d'investissement pour la décennie à venir, connue sous le nom de « Concept Concentration ». Ce concept prévoyait un investissement de CHF 159'900'000.- sur 10 ans, pour lequel notre commune participait à hauteur de CHF 1'649'891.-. Les remboursements y relatifs, ajoutés à ceux de 2004, avaient été planifiés sur une très courte période.

Dès lors, la BDG AG se retrouve aujourd'hui confrontée à des problèmes de liquidités notamment en été et en automne.

L'objectif principal de la direction de la BDG est donc de remédier à cette situation et, pour ce faire, les mesures suivantes ont été prises :

- Réduction des amortissements auprès des diverses banques ;
- Augmentation de la limite de crédit auprès de la Banque Raiffeisen de Zweisimmen ;
- Réduction des salaires de la direction de BDG AG (temporaire) ;
- Réduction des contributions aux administrateurs de la BDG AG (temporaire) ;
- Fermeture des téléskis de Saanersloch, Lochstafel et Läger.

En outre, d'autres points sont encore en discussion auprès des partenaires de la BDG AG.

Les mesures susmentionnées ont pour but d'améliorer la situation financière de la BDG AG en ce qui concerne les liquidités à court terme. Il est évident que ces dernières seront suivies par des mesures visant à améliorer la rentabilité de la BDG AG.

3. CONDITIONS DU PRÊT

Le prêt serait accordé à la BDG AG aux conditions suivantes :

Montant :	CHF 200'000.-
Durée :	De décembre 2012 à décembre 2014
Amortissement :	Décembre 2014
Intérêts :	Selon le taux du marché.

4. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Comme vous le savez, il est dans l'intérêt de l'entier de notre région de soutenir le ski sans lequel l'économie de notre région serait entièrement chamboulée.

D'autre part, il est important de rappeler les investissements consentis par la BDG AG à Rougemont :

Nouvelles installations de la Videmanette :	CHF	22'410'488.00
Nouveau télésiège Chalberhöni - Les Gouilles :	CHF	9'191'030.00
Enneigement mécanique de la Videmanette :	CHF	4'823'120.00
Enneigement mécanique Les Gouilles - Chalberhöni :	<u>CHF</u>	<u>3'882'649.00</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENTS POUR ROUGEMONT :	<u>CHF</u>	<u>40'307'287.00</u>

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 1^{er} décembre 2012

- Vu** le préavis N° 14/2012
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à accorder un prêt de CHF 200'000.- en faveur de la BDG,
 - **d'autoriser**, si nécessaire, la Municipalité à emprunter cette somme auprès de l'établissement de son choix,
 - **d'accorder** à la BDG une période de deux ans pour procéder au remboursement de ce prêt et de ses intérêts, selon les taux du marché.
-

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 29 octobre 2012 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 1^{er} décembre 2012.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire adjoint : 

Claire-Lise Blum Buri  Florian Aeberli

Déléguée municipale : Mme Claire-Lise Blum Buri